



EVALUATION DES APTITUDES EN VUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE 2018

1 - Conditions d'accès à l'évaluation des aptitudes :

Les candidats doivent :

- être titulaires du baccalauréat
- ou être scolarisés en terminale pendant l'année 2017-2018
- ou justifier du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)

Les candidats actuellement scolarisés en classe terminale déclarés aptes à l'issue des épreuves de 2018 ne seront définitivement admis qu'après réussite à l'examen du baccalauréat 2018. Ils devront transmettre le plus rapidement possible au Bureau des Études Maïeutiques et Paramédicales la photocopie du relevé des notes obtenues à cet examen.

Inscription au contrôle des aptitudes : pour le concours 2018 les inscriptions se font obligatoirement en ligne sur le site (eCandidat) du 1er au 30 novembre 2018

<https://ecandidat.umontpellier.fr/>

Les droits d'inscription sont de 80 €, il ne sera procédé à aucun remboursement des droits quelle que soit la raison invoquée.

Dates	Epreuves
Du 1 ^{er} au 30 novembre 2017	Inscriptions
Jeudi 22 mars 2018	Epreuve CE1 * : QCM connaissances générales Epreuve CE2 * : QCM orthographe
lundi 23 avril 2018	Affichage des résultats d'admissibilité
Lundi 14, mardi 15 mai 2018	Epreuves orales COASM*
Mercredi 16 mai 2018	CE3 * : expression écrite
Lundi 11 juin 2018	Affichage des résultats d'admission

* : Aucune demande de modification de l'heure ou du lieu de convocation ne pourra être accordée.

ATTENTION depuis la rentrée 2013 les études d'orthophonie durent 5 ans.

N.B. : Pas d'annales diffusées.

Le Directeur
Pr. Renaud GARREL

La Présidente du jury
Sylvie MORITZ-GASSER



INFORMATIONS PRATIQUES

L'ÉPREUVE DU 22 MARS 2018

Les candidats devront se rendre disponible sur site de **12h00 à 17h00**.

LE SITE :

Parc des Expositions à Pérols (34470)
(à 2km de l'Aéroport International Montpellier –Méditerranée)

HEBERGEMENT :

Hôtel à proximité :

- Eurotel *** 04 67 50 27 27
- Les Balladins ** 04 67 27 66 83
- Kyriad *** 04 67 99 20 00
- Fasthôtel Montpellier Est Parc Expo * 04 67 22 05 50
- Hôtel 1ère classe ** 04 67 64 15 09
- Le Sud Hôtel ** 04 67 22 46 43
- Aéroport Hôtel *** 04 67 20 07 08
- Forme-Hôtel *** 04 67 99 00 87

Comme chaque année, Dislalie, l'association des étudiants de l'école d'orthophonie de Montpellier, propose quelques places d'hébergement chez les étudiant(e)s la veille et/ou le soir du concours. Dislalie édite également un livret d'aide au concours, vendu 3 euros, avec des conseils pour les épreuves, des témoignages et les annales du concours 2016. Les demandes d'hébergement et de livret doivent être envoyées par mail à l'adresse suivante concours.dislalie@gmail.com

Accès au Parc des Expositions par les transports en commun :

Pour se rendre de la gare au Parc des Expositions :

Prendre le Tramway Ligne 3 Direction « Pérols – Etang de l'or » Arrêt Parc Expo Prévoir 45 mn pour le trajet (bien que distant de 13km de la gare).

PS : Les candidats inscrits aux épreuves 2018 recevront une convocation écrite et nominative par courrier avant fin février 2018.



CERTIFICAT de CAPACITE d'ORTHOPHONISTE MONTPELLIER 2017/2018

EPREUVES D'ÉVALUATION DES APTITUDES EN VUE DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ
D'ORTHOPHONISTE

BOESR n°32 du 5 septembre 2013

1 Contenu des épreuves 2018

1. Évaluation de la communication écrite : 3 épreuves

CE1

Questions à choix multiples
Connaissances générales
Durée 30 minutes
Notation /**100 points**

CE2

Questions à choix multiples
Orthographe
Durée 30 minutes
Notation /**100 points**

CE3

Expression écrite
Durée 120 minutes
Notation /**50 points**

Ouvrages de référence:

CE3: - Grévisse, le Bon Usage, 13^{ème} édition revue, 2001
Par André Goosse
Editions De Boeck Duculot
ISBN: 2-8011-1045-0
- Le Petit Robert, 2012,
De Alain Rey, Josette Rey-Debove et Collectif
Editeur : Le Robert
Date de parution : 16/06/2011
ISBN / EAN : 978-2-84902-841-4

CE2: - Lagarde et Michard, 18^e, 19^e et 20^e siècles, éditions Bordas 2010



2. Evaluation de la communication orale et des aptitudes sensorielles, motrices et relationnelles

Chaque candidat est auditionné par un jury composé d'au moins 2 membres qui enseignent dans le cadre du Certificat de Capacité d'Orthophonie.

L'entretien permet d'évaluer quantitativement les structures de la communication orale, les aptitudes sensorielles, motrices et relationnelles.

Ces évaluations font appel à des méthodes en situation d'oral.

- 1** Le candidat doit présenter un CV écrit détaillé et récent avec photo d'identité.
- 2** Différents exercices et un entretien sont proposés pour évaluer les aptitudes relationnelles permettant l'acquisition de connaissances et de compétences professionnelles.
- 3** Les aptitudes sensorielles et motrices permettant l'acquisition des compétences professionnelles propres aux orthophonistes, et comprenant les aptitudes phono-articulatoires, sont évaluées par des examens appropriés le jour de l'entretien oral.

Un compte-rendu d'examen audiométrique (audiogramme) et ophtalmologique datant de moins d'un an doit être fourni par le candidat lors de cet entretien.

Aucun autre renseignement ne sera donné sur le contenu et le déroulement des épreuves orales

Notation /**50 points**

Toute note strictement inférieure à 6/50 est éliminatoire.

2 Déroulement des épreuves

Evaluation de la communication écrite: épreuves CE1 et CE2

Tous les candidats inscrits au concours passent les épreuves écrites CE1 et CE2 durant la même journée.

Evaluation de la communication écrite : épreuve CE3

Les 120 premiers candidats retenus sur le total des notes obtenues aux épreuves CE1 et CE2, sont convoqués pour passer l'épreuve écrite CE3.

Evaluation de la communication orale et des aptitudes sensorielles, motrices et relationnelles

Les 120 premiers candidats retenus sur le total des notes obtenues aux épreuves CE1 et CE2 sont convoqués pour l'évaluation de la communication orale et des aptitudes sensorielles, motrices et relationnelles.

La détermination des centres d'examen appartient au Président du jury.

Le déroulement des épreuves s'effectue en un lieu unique.

Aucune demande de modification de l'heure ou du lieu de convocation ne pourra être accordée.



3 Correction des épreuves

Etablissement de la liste des 120 premiers candidats

Correction de l'épreuve CE1 et de l'épreuve CE2 de tous les candidats.

Total /200 points

Les candidats ex æquo sont départagés :

- premièrement, sur la note obtenue à l'épreuve CE2,
- deuxièmement, au bénéfice du candidat le plus âgé.

Classement des 90 premiers candidats

Les 120 candidats sélectionnés à l'issue des épreuves CE1 et CE2 passent l'épreuve CE3 ainsi que l'épreuve orale.

Le classement des 90 premiers candidats est ensuite établi à partir du total des points obtenus à l'épreuve CE3 et à l'épreuve orale.

Total / 100 points

Les candidats ex æquo sont départagés :

- premièrement, sur la note obtenue à l'épreuve orale,
- deuxièmement, sur la note obtenue à l'épreuve CE3,
- troisièmement, au bénéfice du candidat le plus âgé.

4 Jury

Désignation et Composition du jury

La désignation du jury et de son président relève de la compétence du Président d'Université sur proposition du directeur de la composante.

La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les locaux de la Faculté de Médecine de Montpellier 15 jours avant le début des épreuves.

La composition du jury ne peut être modifiée au cours des épreuves. En l'absence de membres du jury, la poursuite des opérations d'examen peut être décidée par le président du jury.

Attributions du jury

Le jury arrête définitivement les sujets des épreuves et vérifie qu'ils sont complets et ne comportent pas d'erreurs; il peut prévoir des sujets de remplacement.

Chaque épreuve est placée sous la responsabilité du Président du jury.

Celui-ci, ou la personne qu'il a désignée pour le représenter est compétent(e) pour prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement des épreuves (annulation d'une épreuve et/ou utilisation de sujets de remplacement).



Le jury est souverain dans l'appréciation des résultats obtenus par chaque étudiant. L'ensemble des personnes ayant participé ou assisté aux délibérations du jury est tenu au devoir de confidentialité.

Le jury délibère et arrête la liste des candidats autorisés à s'inscrire en première année du Certificat de Capacité d'Orthophoniste.

Compte tenu du numerus clausus de l'année déterminé par le Ministère, les candidats sont classés par ordre de mérite sur une liste principale, et une liste complémentaire afin de pallier les éventuels désistements.

Les listes publiées par voie d'affichage dans les locaux de la Faculté de Médecine de Montpellier sont librement consultables.

En cas de désistement, **jusqu'à 1 mois après la rentrée** de l'année universitaire, les places libérées sont proposées par ordre de classement aux candidats figurant sur la liste complémentaire.

Les étudiants admis produisent, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'orthophoniste.



**Composition du jury des épreuves d'évaluation des aptitudes
permettant l'accès aux études d'orthophonie**

Concours 2018

Présidente :

Mme Sylvie MORITZ GASSER, Orthophoniste, MCF UFR Médecine UM, Directrice pédagogique

Vice-Président :

Pr Renaud GARREL, PU-PH UFR Médecine UM CHU Montpellier, Directeur du Centre de Formation d'Orthophonie

Membres :

Mme Laetitia SUBLIME Psychologue chargée d'enseignement

M. Frédy TETU, Orthophoniste, chargé d'enseignement

M. Benjamin FRANCE, Orthophoniste, chargé d'enseignement

PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ORTHOPHONIE VIA L'APPLICATION E-CANDIDAT

CREER UN COMPTE

Nom / Prénom / Adresse mail

Un mail vous est envoyé avec un lien et vos identifiants.

Cliquer sur le lien ou le copier et le coller sur votre navigateur / saisir vos identifiants pour activer votre compte /Vous arrivez sur la page d'accueil de votre dossier.

RENSEIGNER :

1/ Informations personnelles

Numéro INE sinon « suivant »

Civilité / Nom / Prénom / Date de naissance/ ville de naissance / téléphone

2/ Adresse

3/ Baccalauréat

Année d'obtention / Série / Mention / Pays / Département /Commune/ Etablissement

(Pour les candidats élève de terminale saisir 2018 comme année d'obtention et « sans mention » dans la rubrique « mention »).

4/ Candidatures

Nouvelle candidature / Faculté de Médecine / Certificat de capacité Méd Orthophonie / Certificat de capacité d'orthophonie 1ère année.

Vous arrivez sur le récapitulatif de votre candidature :

TELECHARGER LES PIECES JUSTIFICATIVES CI-DESSOUS SOUS FORMAT NUMERIQUE

- Photocopie du diplôme du baccalauréat ou du relevé de notes ou titre ou diplôme équivalent si obtenu. Pour les élèves de terminale un certificat de scolarité de l'année en cours. (Le relevé de notes devra être fourni sous réserve de réussite du baccalauréat)
- 1 photocopie recto verso de la carte d'identité ou titre de séjour ou visa

A partir de cette année, Seule la procédure dématérialisée est active pour le concours d'orthophonie Inutile d'envoyer toutes les pièces au format papier

SEUL le Chèque d'un montant de 80 euros libellé à l'ordre de Mr l'Agent Comptable de l'Université de Montpellier est à renvoyer par la poste avant le 30/11/2017 le cachet de la poste faisant foi. Y inscrire au dos NOM Prénom et numéro de dossier e-candidat

CERTIFICAT MEDICAL

(à apporter le jour de l'épreuve d'évaluation des aptitudes sensorielles , motrices et psychiques)

Indication du Médecin OTO-RHINO-LARYNGOLOGISTE

NOM et PRENOM du CANDIDAT :

AUDIOGRAMME TONAL ET VOCAL:

MORPHOLOGIE ET FONCTIONNEMENT DU VOILE DU PALAIS :

MORPHOLOGIE ET FONCTIONNEMENT DES CORDES VOCALES :

CONCLUSIONS :

Date, signature et cachet du médecin O.R.L. consulté :



CERTIFICAT MEDICAL

(à apporter le jour de l'épreuve d'évaluation des aptitudes sensorielles , motrices et psychiques)

Indication du Médecin OPHTALMOLOGISTE

NOM et PRENOM du CANDIDAT :

VISION ŒIL DROIT :
avec correction

sans correction

VISION ŒIL GAUCHE :

avec correction

sans correction

FOND D'ŒIL :

TONOMETRIE :

CONCLUSIONS :

Date, signature et cachet du médecin Ophtalmologiste consulté :



PLAN GÉNÉRAL

Le Parc des Expositions est le lieu idéal des manifestations de grande envergure. Polyvalent, il conjugue espaces de convivialité, ambiance festive et rigueur professionnelle.

Accueil A**	1 500 m ²
Hall A1	4 800 m ²
Hall A2	3 500 m ²
Hall A3*	5 800 m ²
Hall A4	4 800 m ²
Hall A5	2 400 m ²
Hall A6	1 800 m ²
Accueil B**	1 025 m ²
Hall B1	3 600 m ²
Hall B2	6 400 m ²
Hall B3	6 000 m ²
Hall B4	2 400 m ²
Hall B5	3 500 m ²
Centre de conf.	1 370 m ²

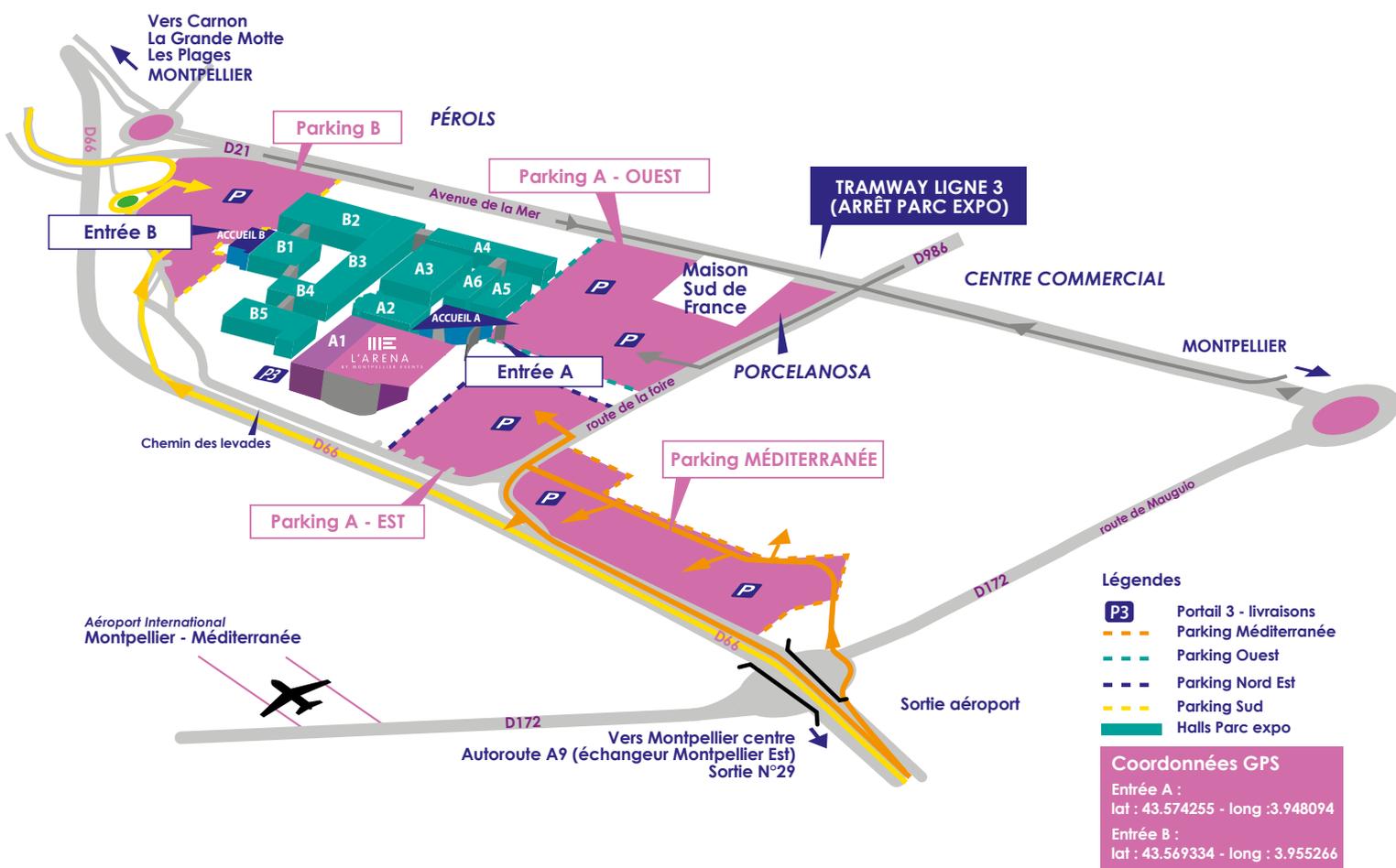



 AÉROPORT
 MONTPELLIER
 MÉDITERRANÉE


 LIGNE 3
 arrêt PARC
 DES EXPOS

Maison
Sud de France

* étincelle



À chaque manifestation sa solution. Les halls du Parc des Expositions se plient aux exigences les plus variées : salons grand public, événement sportif, soirée gala, convention professionnelle.

> La circulation des visiteurs d'un hall à l'autre se fait par des passerelles couvertes.

> Le déchargement des marchandises se fait aisément pour les exposants, les halls étant tous accessibles de plain-pied.

> Des espaces supplémentaires sont à la disposition des organisateurs tels que la salle de Presse, le salon VIP.